VILLE D'ELEU-DIT-LEAUWETTE

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Aujourd'hui, toutes les communes et non plus seulement celles de plus de 3500 habitants doivent annexer à leur compte administratif et à leur budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet de la commune.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Il s'agit des dépenses et des recettes ponctuelles qui impactent de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

Le budget prévisionnel doit répondre à certains principes dont celui de l'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté à l'identique.

I - Section de fonctionnement

Les dépenses

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 3 036 587,72 € pour un budget total de 4 707 230,55 €.

Les charges prévisionnelles à caractère général augmentent de 12,83 % et s'élèvent à 1 142 687,72 €.

Cette hausse est liée au contexte actuel avec notamment l'accroissement des charges d'énergie, l'inflation des dépenses alimentaires et d'autres dépenses. Ces charges prévisionnelles représentent 37,63 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges prévisionnelles de personnel sont en hausse de 7,48 % ; elles sont égales à 1 717 800 €, soit 56.57 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette hausse tient compte de la valorisation du point d'indice, de l'augmentation du SMIC et des variations du personnel.

Les atténuations de produits correspondent au reversement par la commune à la communauté d'agglomération d'une partie du produit des taxes foncières perçues sur les zones d'activités économiques.

Les autres charges de gestion courante sont elles aussi en augmentation et correspondent à 171 850 €. Il s'agit des différentes contributions versées aux collèges et lycées, au Syndicat du Val de Souchez, au Centre Communal d'Action Sociale et des subventions versées aux associations locales.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 1 670 642,83 € et paraîtra également en recettes d'investissement.

…/…

Les recettes

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 4 707 230.55 €. Le résultat reporté est de 1 617 555.19 €.

Le niveau des recettes fiscales augmente de 9,16 %, elles s'élèvent à 1 830 340 € (soit 38.88 % des recettes réelles prévisionnelles). La conséquence est liée à la revalorisation des bases d'imposition prévisionnelles et non à une hausse des taux d'imposition.

Les dotations et participations de l'Etat sont en légère baisse. Certaines dotations notamment celles liées au contrat d'insertion voient leur taux de remboursement diminué. Elles représentent 23,48 % des recettes réelles prévisionnelles.

Les produits des services (paiement cantine, garderie, centre de loisirs, classe de neige, etc…) sont stables.

Les autres produits de gestion courante, les produits financiers et les produits spécifiques restent équivalents.

Les atténuations de charges sont basées sur un niveau moyen de reversement des assurances statutaires.

Les prévisions des recettes ont été évaluées avec beaucoup de prudence.

II - Section d'investissement

Les dépenses

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 2 264 126,67 €.

De nombreux travaux sont prévus, les principaux sont : mise en conformité du foyer municipal, voirie, continuité de la rénovation de l'éclairage public, rénovation de plusieurs bâtiments publics (bâtiments scolaires, salle des fêtes rue Fléchier, annexe de la mairie, bibliothèque, église, local cimetière), acquisition d'une nouvelle tondeuse auto portée, d'un gerbeur électrique, d'équipements informatiques, etc…

Les recettes

Les principales recettes proviennent de l'excédent de la section de fonctionnement 1 140 642,83 € et du résultat reporté 63 089,82 €.

L'autofinancement permet de couvrir les dépenses d'investissement à hauteur de 73,79 %.

Le fonds de compensation prévisionnel de la TVA est de 183 000 €.

Le montant des subventions notifiées s'élève à 9 630 €.

Les opérations sous mandat sont de 162 363,12 €.

III - Conclusion

Le budget prévisionnel 2023 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis un certain nombre d'années, de maintenir un niveau d'investissements importants sans pour autant augmenter les impôts (taux inchangés depuis 2005)et recourir à l'emprunt.